

LES TROPHÉES RÉNO COPRO' DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement de concours

1. Les conditions de participation

Quels types d'opérations peuvent participer ?

- Les immeubles d'habitation en copropriétés, de toutes tailles ;
- Situés sur les communes du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Ayant adopté une approche globale de la rénovation énergétique ;
- Livrés avec réception des travaux avant décembre 2022.

Tous les champs du formulaire de publication d'une étude de cas demandés par l'organisateur (listés ci-dessous) du concours doivent être renseignés.

Les opérations participant au concours, ainsi que tout élément mentionné dans l'étude de cas, doivent pouvoir être photographiés et filmés sur site en cas de candidature gagnante.

L'ensemble des conditions ci-dessus doivent être réunies pour que la candidature soit validée. À défaut, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la participation du candidat concerné sans avoir à fournir de justification.

Si des informations publiées sur les études de cas sont incorrectes ou fausses, l'organisateur se réserve le droit de déclasser un projet initialement nominé.

Le jury peut décider de n'attribuer aucun prix sur une catégorie s'il juge les projets en compétition d'une qualité insuffisante. Le jury peut également décerner un prix supplémentaire s'il juge que plus de projets méritent d'être récompensés.

2. Qui peut participer ?

Toute personne physique ou morale, (syndic, copropriétaire, architecte, entreprise, bureau d'études, ingénieur financier...) ayant compétence à représenter le projet au concours et disposant de l'accord préalable du syndicat représenté par le président du conseil syndical.

3. Principales étapes

7 juillet 2022 : lancement et ouverture des candidatures en ligne

Du 7 juillet au 15 novembre 2022 : période de candidature

15 novembre 2022 : clôture des candidatures

Janvier 2023 : délibérations du jury et choix des lauréats

Mars 2023 : lors des RDV-Réno organisés par le service public de la rénovation énergétique : cérémonie de remise des prix

4. Critères d'évaluation

Le jury évaluera les candidats en fonction de la quantité et de la qualité des informations fournies et plus spécifiquement, en fonction des critères suivants :

Reproductibilité : Le projet et ses performances sont reproductibles ailleurs (process, technologie), ce projet ouvre la voie à de nouvelles tendances, de nouvelles façons de construire/rénover...

Ambitions en termes d'économies d'énergie : au moins 35% de gains énergétiques projetés.

Coût : Ce projet a-t-il été réalisé à un coût très élevé ou à un coût standard du marché ?

Innovation : Un des éléments du projet (une solution, l'approche globale, une combinaison de solutions, une méthode...) est-il vraiment nouveau et innovant dans la rénovation de copropriétés. Par exemple, l'utilisation d'énergies renouvelables ou une démarche permettant de concilier rénovation énergétique et sauvegarde de la valeur patrimoniale du bâtiment, malgré les contraintes liées à sa pathologie, ou encore par la mise en place de systèmes de mesure des économies d'énergie.

Amélioration de la qualité de vie dans le bâtiment : La rénovation comme un tremplin pour mettre en place de nouveaux usages ou d'autres initiatives durables (par exemple des espaces verts, des systèmes de gestion des eaux de pluies, des emplacements de stationnement pour vélos...). Le jury sera particulièrement attentif à la prise en compte du confort d'été (sous différentes formes du bâti à l'environnement extérieur en passant par les systèmes).

Intégration de la dimension humaine et participative : Le jury sera aussi attentif au caractère humain, participatif et démocratique du projet, lors du processus de décision, du chantier, mais également à l'attention portée aux usagers, à l'implication des copropriétaires et aux bénéfices qu'ils en retirent.

5. Les Trophées



Grand Prix Réno Copro : Ce prix récompense l'opération la plus exemplaire, sur toutes les dimensions d'une rénovation performante.



Prix Coup de cœur du jury : Ce prix permet au jury de distinguer un projet admirable par une innovation particulière, son caractère original, son ambition ou son audace.

6. Récompense

L'opération lauréate du Grand Prix Réno Copro sera filmée en une courte vidéo mettant en avant le projet. Cette vidéo sera publiée sur YouTube et mise en avant sur les canaux de communication des co-organisateurs.

7. La valorisation des opérations récompensées

L'ensemble des bâtiments candidats sera valorisé sur les différents canaux de communication (site, réseaux sociaux...) du programme Rénovons Collectif, de la MEHC du CPIE, de l'ALEC, de la métropole AMPM et de Construction21, ainsi que des partenaires du concours.

Les lauréats seront présentés lors d'une remise des prix dont la date et le lieu restent à déterminer.

En complément de la remise des prix, les lauréats seront mis en avant via un plan de communication nourri et multi-canaux:

- publication sur les sites internet et réseaux sociaux des partenaires organisateurs,
- communication vis-à-vis de la presse spécialisée,
- opportunités d'interviews ou d'interventions publiques dans des salons ou médias professionnels,
- visibilité sur le long terme de l'étude de cas Construction21.

En participant à ce concours, vous avez complété une étude de cas dans la base de données bâtiments de Construction21. Votre réalisation pourra alors être présentée à d'autres concours organisés par Construction21, dont les [Green Solutions Awards](#).

8. Les champs à renseigner pour les ouvrages candidats

Onglet initialisation :

- Le nom du bâtiment
- Une photo du bâtiment fini
- Description : description de la démarche de rénovation et des enjeux auxquels les travaux répondent. Inclure notamment la date de l'AG avec vote des travaux, la date de début des travaux, une description de la démarche de la copropriété, les commentaires du maître d'ouvrage sur la démarche travaux...
- La localisation
- L'année de construction du bâtiment initial
- L'année de livraison des travaux de rénovation
- Les tags : des mots clés qui décrivent le projet (ex : rénovation, énergie, photovoltaïque, ventilation...)
- Le type de bâtiment : logement collectif > 50m OU logement collectif < 50m (mètres de haut)
- Le type d'opération : rénovation
- Le concours : sélectionner « LES TROPHÉES RÉNO COPRO' DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE »
- La catégorie du concours : sélectionner « no »
- Justifiez votre candidature : quels sont les points forts du projet qui en font une rénovation exemplaire ?

Onglet description :

- La zone climatique : sélectionner l'option : « [Cfb] Océanique hiver tempéré, été chaud, pas de saison sèche »
- La surface nette
- Le type de surface (i.e. la méthode de calcul utilisée)
- Le coût total de la rénovation
- Le nombre d'unités fonctionnelles (nombre de logement(s))
- L'étiquette énergétique
- Le cas échéant : Le ou les labels / certifications obtenu(e)s après travaux : à sélectionner dans la liste déroulante

Onglet intervenants :

- Maître d'ouvrage : nom de la copropriété impliquée dans le projet de rénovation
- Maître d'œuvre
- Autres intervenants : spécifier tous les intervenants impliqués dans le projet

Onglet énergie :

- Consommation d'énergie primaire : après travaux
- Consommation d'énergie primaire pour un bâtiment standard

- Méthode de calcul
- Plus d'informations sur la consommation réelle et les performances : préciser la consommation d'énergie finale avant travaux, avec l'année de référence
- Consommation avant travaux : consommation en énergie primaire pour l'immeuble dans son intégralité et pour une année avant sa rénovation
- Consommation d'énergie finale après travaux

Onglet ENR & systèmes :

- Chauffage
- ECS (eau chaude sanitaire)
- Rafraîchissement
- Ventilation
- Energies renouvelables

Onglet coûts :

- Aides financières (préciser le détail des aides : Ma Prime Rénov, Habiter Mieux, collectivités, CEE...)
- Coût total
- Informations complémentaires sur les coûts : détailler les coûts par poste de travaux

Onglet photos / vidéos :

- Inclure des photos du bâtiment rénové, des travaux, du bâtiment initial... Au moins 5 photos + préciser les crédits photos

9. Droits de diffusion

En s'inscrivant au concours, les candidats donnent le droit aux porteurs du Trophée, de la MEHC du CPIE, de l'ALEC, de la métropole AMP, le programme Rénovons Collectif via Île-de-France Énergies et Construction21, ainsi qu'à leurs partenaires, d'utiliser toutes les informations et images publiées dans les études de cas pour toutes actions de communication en ligne ou hors ligne.

Les candidats s'assurent, pour tout visuel fourni, de disposer de son autorisation d'utilisation pour toutes actions de communication sur la plateforme Construction21 et tous ses canaux de communication (réseaux sociaux, emailings, événementiel...). Ils indiquent le crédit à mentionner.

10. Frais d'inscription

Concours gratuit.

À VOUS DE JOUER !

L'équipe de Construction21 France, de la MEHC, de l'ALEC, de la métropole AMP & du Programme Rénovons Collectif.

Nous contacter :

mariette.guermonprez@construction21.fr